Pièces à joindre à votre demande de logement et à retourner à l'adresse ci-dessous

NOV'HABITAT

BIEN VIVRE EN CHAMPAGNE

SIÈGE SOCIAL
55, bld Hippolyte Faure
51000 Châlons-en-Champagne
☎ 03.26.68.68.68
www.novhabitat.fr

Pour enregistrer votre demande de logement (décret du 29 avril 2010) : votre demande de logement remplie et datée

• **IDENTITÉ**	**Carte d'identité ou passeport** du ou des demandeurs et, s'il y a lieu, de la régularité du séjour sur le territoire national (art R 441-2-3) **Copie de la carte vitale du demandeur et co-demandeur**
• **AVIS D'IMPOSITION**	**Copie complète de l'avis d'imposition 2024** *(sur l'année 2023)* ou de non-imposition N-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement (au sens de l'article L.442-12 du code de la construction)
• **SITUATION FAMILIALE**	- **Pour les enfants mineurs** : copie du livret de famille ou copie de l'acte de naissance. - **Pour les enfants majeurs :** Copie de la pièce d'identité ou du passeport de toutes les personnes majeures à loger. - Pour les personnes de nationalité étrangère qui ne sont pas ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération helvétique, copie du titre de séjour en cours de validité, ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour, est exigé pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement. - Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération helvétique doivent respecter les conditions prévues à l'article L.121-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou les conditions propres aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne soumis à des mesures transitoires par leur traité d'adhésion et produire les pièces nécessaires à la vérification du respect de ces conditions. - **Si vous êtes Marié(e-s), pacsé(e), Veuf(ve), divorcé(e) :** Justificatif - **En cours de séparation :** attestation de l'avocat qui précise la procédure par consentement mutuel - **Justificatif de séparation mode de garde d'enfant(s)** « si alternée ou droit de visite » : Extrait du jugement - **Si vous êtes enceinte** : copie du certificat de grossesse - Si **vous êtes sous tutelle** ou **curatelle**, copie de jugement de tutelle ou curatelle
• **RESSOURCES**	- **Si vous êtes salarié(e) :** vos 3 derniers bulletins de salaire + copie du contrat de travail - **Si vous êtes artisan, commerçant :** extrait K-bis et dernier bilan - **Si vous êtes retraité(es) :** copie de la notification de (s) pension (s) - **Si vous êtes demandeur(s) d'emploi :** Notification France Travail indiquant le montant journalier ainsi que le nombre de jour restant - **SI vous êtes étudiant :** copie de votre carte d'étudiant - **Si vous êtes apprenti,** copie du contrat de travail - **Si vous êtes pensionné ou en invalidité,** copie de la notification de (s) pension(s) - **Si vous percevez des indemnités journalières** : Notification sécurité sociale - **Si êtes sans profession** : Notification CAF - **Si vous avez des prestations sociales** *(primes d'activité, allocations, APL)* **:** Notification CAF ou de la MSA - **Si vous percevez une pension alimentaire :** copie de l'extrait de jugement
• **SITUATION ACTUELLE**	- Si **vous êtes locataire(s) :**Attestation de mise à jour de ses loyers ou vos 3 dernières quittances de loyers. - **Si vous êtes hébergé(e)** : attestation d'hébergement de la personne qui vous héberge accompagnée de sa pièce d'identité - **Si vous êtes hébergé (e) en structure d'hébergement** : attestation de la structure d'hébergement - Si **vous êtes sans domicile,** attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation - **Si vous êtes propriétaire** : copie de votre acte de propriété et de son plan de financement, compromis de vente si bien vendu.